

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral

Opérations au profit de populations de poissons menacées sur plans d'eau et cours d'eau, hors piscicultures

Les sites d'intervention sont les suivants :

- l'Aisne,
- la Saulx,
- l'Ornain,
- la Blaise,
- la Marne, sur la totalité de son parcours dans le département de la Marne,
- la Seine, sur la totalité de son parcours dans le département de la Marne,
- l'Aube, sur la totalité de son parcours dans le département de la Marne,
- le canal de la Marne au Rhin,
- le canal de la Marne à la Saône,
- le canal latéral à la Marne,
- les ballastières à proximité des grandes rivières précédentes avec accord exprès des propriétaires,
- la Superbe.

A leur demande, les propriétaires ou fermiers riverains des cours d'eau et plans d'eau situés au delà des zones de pisciculture extensive, les pêcheurs membres d'une association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique ainsi que les personnes qu'ils mandatent, sont associés aux opérations de tir ainsi organisées.

Les tirs sont réalisés jusqu'à cent mètres des rives du cours d'eau ou du plan d'eau.

Les prélèvements sont effectués dans la limite du quota départemental suivant : 400 animaux.

Compte rendu de tir :

- Chaque bénéficiaire d'une autorisation à tirer adressera **impérativement** deux comptes-rendus quel que soit le nombre de cormorans prélevés, y compris dans le cas d'absence de tir :
 - un compte-rendu intermédiaire **pour le 15 janvier 2018.**
 - un compte rendu final de la campagne sera renvoyé pour **le 15 avril 2018,**
(sans omettre de renvoyer la demande d'autorisation individuelle de tir pour la saison suivante, le permis de chasser 2018/2019 à envoyer obligatoirement pour le 31/07/2018).

- A défaut de la transmission au préfet **des deux comptes-rendus précités** par le bénéficiaire de l'autorisation , et de case cochée en vue du renouvellement pour la campagne suivante, il ne sera pas délivré de nouvelle autorisation pour l'année suivante.

La liste des personnes autorisées à tirer est la suivante :

AAPPMA :

NOMS	ADRESSES	COMMUNES de TIR
PAILLARD Alexandre	31 rue de la derrière 51800 Sainte Ménéhould	AAPPMA « La Rossette » Rivières l’Aisne, l’Auve parcours de la Rossette
BROCARD Jérémie	37 bis grande Rue 51300 Courdemanges	AAPPMA « Le gardon de l’Arzicourt » la Marne et la canal Huiron et Frignicourt
DESAUTE Robert	10 rue de la Croix 51800 Soulanges	AAPPMA « La raquette Vitryate » Marne canal Soulanges
GUIHOT Gilles	36, rue des Miracles 51300 Couvrot	Lots de pêche de l’AAPPMA « La Raquette Vitryate »
LAMBERT Matthieu	6 chemin de la Cour 51300 Vitry le François	La raquette Vitryate La saulx et le canal à Vitry en Perthois
CEZ Alain	3 Rue Tuvache 51480 Oeuilly	AAPPMA « l’Ablette de la Marne Moyenne » Toutes les communes riveraines de la Marne et du canal latéral entre Tours sur Marne en limite amont de Reuil ou limite aval.
BARBESOLLE Roger	93, rue du Général de Gaulle 51240 Pogny	AAPPMA « La Bredouille » Le canal lot N°4 (de l’écluse N°6 de la Chaussée sur Marne à l’écluse n°7 de ST Germain) - La Marne lot n°15 (de l’embouchure du FION à l’ancienne embouchure de la MOIVRE) – La Moivre dérivée lot n°6 (dérivation de la Moivre de Pogny et Vésigneul à l’aqueduc de Vésigneul) – étang section AH N°108 lieu dit « la Grande Pièce »
MATHIEU Dominique	12 Rue principale 51240 Togny aux Boeufs	AAPPMA « la bredouille » la Marne le canal, la Moivre dérivée. La Guenelle
LORENTZ Quentin	2, Chemin de la Basse Quemine 51300 Thieblemont	AAPPMA « La Gaule » Communes de Pargny sur Saulx - Etrepy - Bignicourt sur saulx - Buisson - Ponthion - Orconte - Etang Milon - Thieblemont - Etang les Noues - Canal de la marne au rhin - L’Ornain - La saulx (domaine privé et public)
LORENTZ Thierry	2, Chemin de la Basse Quemine 51300 Thieblemont	AAPPMA « La Gaule » Communes de Pargny sur Saulx - Etrepy - Bignicourt sur saulx - Buisson - Ponthion - Orconte - Etang Milon - Thieblemont - Etang les Noues - Canal de la marne au rhin - L’Ornain - La saulx (domaine privé et public)
FOUSSE Robert	1, rue des Tilleuls 51150 Athis	AAPPMA - ACPA « les tarnauds » Athis - étang (La Poêle)- Les Tarnauds – Tours sur Marne - étangs (La Pierre Trouée et les Epargnes)
POITTEVIN Gaston	129, rue Louis Dupont 51480 Cumières	AAPPMA « L’Ablette » Toutes les communes traversées par la Marne du pont de Tours sur Marne au pont de Reuil
GUIHOT Alan	53 Rue de Coulmier 51240 La Chaussée sur Marne	AAPPMA « L’Ablette Chausséenne » . Canal latéral à la Marne – de l’écluse de la chaussée à l’écluse n°6 de Soulanges. La Marne de l’embouchure du Fion au port d’Ablancourt
RUAMPS Dimitri	6 rue de Coulmier 51240 La Chaussée sur Marne	AAPPMA « L’Ablette Chausséenne » . Canal latéral à la Marne – de l’écluse de la chaussée à

		l'écluse n°6 de Soulanges. La Marne de l'embouchure du Fion au port d'Ablancourt
SONGIS Cédric	21 Rue d'El Biar 51240 La Chaussée sur Marne	AAPPMA « L'Ablette Chausséenne » . Canal latéral à la Marne – de l'écluse de la chaussée à l'écluse n°6 de Soulanges. La Marne de l'embouchure du Fion au port d'Ablancourt
ACKERER James	2, Côte Babeure 51290 Ecollemont	AAPPMA « Le Gardon de Larzicourt » Sapignicourt - Ambrières - Hauteville - Landricourt-Larzicourt - Arrigny - Iles Sur Marne - Orconte - Lot Marne - Canal-Etangs « Arrigny ». Blaise Ecollemont-Larzicourt-Ste Marie du Lac.
URTH Jack	9, rue du Lac 51290 Arrigny	AAPPMA « Le Gardon de Larzicourt » Sapignicourt – Ambrières - Hauteville - Landricourt-Larzicourt - Arrigny - Iles Sur Marne - Orconte - Lot Marne - Canal-Etangs « Arrigny ». Rivière Blaize-canal-Marne
ARTOLA Jean-Jacques	9 Rue de la Croix 51800 Villers en Argonne	L'Aisne – l'Ante – Le Hardillon – Lethabas – l'Evre -
BAUDART Christian	6, rue du Pavillon 51800 Ste Menehould	AAPPMA « Le Barbeau-Le Carpillon » L'Aisne - L'Ante - Le Hardillon - L'Evres - Le Thabas - Villers en Argonne - Verrières - Chatrices
GAILLARD Damien	9 rue de l'Arquebuse 51800 Sainte Menehould	AAPPMA « Le Barbeau-Le Carpillon » L'Aisne -- L'Evres - Bionne-Ornaim
DIDA André	3 rond point Bagatelle 51000 Chalons en Champagne	AAPPMA « La Raquette Châlonnais » rivière Marne, Moivre dérivée et canal latéral à la Marne, lot 5, 6bis, 7, 8, 9, 14, 16 à 21. Etangs St Germain-Vésigneul- Renaudin et Sarry
LEGROS Jean-Pierre	11 Rue Jacques Duclos 51000 Chalons en Champagne	AAPPMA « La Raquette Châlonnais » rivière Marne, Moivre dérivée et canal latéral à la Marne, lot 5, 6bis, 7, 8, 9, 14, 16 à 21. Etang St Germain, Vésigneul, Renaudin, Châlons, Sarry
ROUGERAT Hervé	9 Impasse Descartes 51000 Chalons en Champagne	AAPPMA « La Raquette Châlonnais » de Vésigneul à Matougues. Etang st Germain, Vésigneul, Renaudin Châlons, étang Sarry, Canal latéral à la Marne
SZEWczyk Denis	42 Rue du général leclerc 51510 Fagnières	AAPPMA La raquette chalonnoise Châlons, fagnières, st gibrien, rivière
BAUCHET Jean-Pierre	4 Rue de la St Pierre 51300 Noirrois	AAPPMA de Hotu de St Remy en Bouzement de la passerelle d'Isles sur Marne à Bignicourt/Marne et l'Isson de St Remy en Bouzement Frignicourt et le canal
PIAT Bernard	5 Chemin des Imblines 51300 Couvrot	Lots de pêche de l'AAPPMA « La Raquette Vitryate » Marne et Saulx
PIAT René	18, rue du Canal 51300 Vitry en Perthois	Lots de pêche de l'AAPPMA « La Raquette Vitryate » - la Saulx
GUIDOU Francis	3 Rue Notre Dame 51300 Chatelraould st LOUVENT	Lots de pêche de l'AAPPMA « La raquette Vitryate »- « le Scion »- « la Gaule »- « l'Ablette »- « Le gardon »- « la Bredouille »- « la Raquette chalonnoise »- « le Syndicat des pêcheurs à la ligne de Reims et la Région » - étangs privés des AAPPMA de Pargny sur Saulx, Châlons-en-Champagne et Reims, étang « la grande pièce AH n°108, lots de pêche du domaine public Sermaize les bains
MENKE Michel	2 allée René Cassin 51430 Tlinqueux	Lots de pêche de l'AAPPMA « La raquette Vitryate »- « le Scion »- « la

		Gaule »- « l'Ablette »- « Le gardon »- « la Bredouille »- « la Raquette chalonnaise »- « le Syndicat des pêcheurs à la ligne de Reims et la Région » - étangs privés des AAPPMA de Pargny sur Saulx, Châlons-en-Champagne et Reims, étang « la grande pièce AH n°108, lots de pêche du domaine public Sermaize Les Bains
FRATTINI Noël	10, rue de l'Hopital 51300 Ponthion	AAPPMA « La Gaule » - Etrepy. Bignicourt sur Saulx, le Buisson, ponthion -Canal Marne au Rhin – la Saulx
HUMBERT Jean-Claude	40 Grande Rue, 51800 Verrieres	AAPPMA « le carpillon verrières » sur l'Aisne, l'Ante, Verrières linéaires de 6,5 km
BROCHOT Francis	6 rue des Bons Vivants – Cerceuil- 51700 Mareuil le Pont	AAPPMA « La perchette» Rivière la Marne, oeully, reuil, Chatillon- Mareuil le Port - Troissy

Particuliers et adjudicataires lot de chasse au gibier d'eau :

BERTON Roger	2 Vieilles Route de Cheppes 51240 St Martin-aux-Champs	St Martin aux Champs « La Guenelle » - Plan d'eau « Pré Charmont » - Bignicourt sur Marne plan d'eau « l'Orcomté »
BOGARD Jackie	32 T Grande Rue 51470 Moncetz	La Chaussée /Marne, plan d'eau la Grande AH 108.
BONTEMPS Jérémie	4, route de Matignicourt 51290 Moncetz-Labbaye	Cloyes sur Marne – « le mal tourné »
BONTEMPS Alain	4, route de Matignicourt 51290 Moncetz-Labbaye	Cloyes sur Marne – « le mal tourné »
BRIARD Philippe	5 rue du Levant 51390 Livry	Étangs des Vantaux à Jonchery sur vesle
DE CARLI Claude	14, Grande Rue 51510 Saint Pierre	La Chaussée sur Marne – cadastre section AH108 lieu dit « La Grande Pièce »
GREZ Dany	60, rue Georges d'Amboise 51240 Cheppes la Prairie	La Chaussée sur Marne - Bois marne sud-section AH n°33 et 34 –étang communal Ablancourt- Pogny -Noue Gouyon AN n°42 DPF La Marne « lot n°9 »
GREZ Daniel	9 voie Romaine 51320 Faux Vésigneuls	La Chaussée sur Marne - Bois marne sud-section AH n°33 et 34 – Ablancourt- Pogny -Noue Gouyon AN n°42 DPF La Marne « lot n°9 »
HATTAT Claude	2, rue du Pont 51520 Saint Martin sur le Pré	Commune d'Ablancourt lieu dit plan d'eau « l'Enclos »
JOLY Joël	69 Bis Rue Joliot Curie 10510 Maizières La Grande Paroisse	Commune de Bagneux lieudit Les Madres
KASPEREK Claude	71 avenue Léopold Berthot 51000 Chalons en Champagne	Commune d'Aigny « La culée »
LECLERC Jackie	1, Bis rue de Lorraine 51000 Chalons en Champagne	La Chaussée sur Marne – cadastre section AH108 lieu dit « La Grande Pièce »
LEVASSEUR Francois	51 Grande Rue 51300 Pringy	Matignicourt-Goncourt « La Champigneulle » Orconte « Les Hautes Plaines »
MARLOT Raymond	28 Rue St Vincent 51150 Ambonnay	Juvigny étang YH 48 La concue

MARLOTET Bernard	2 Voie Moise 51150 Juvigny	Commune de Juvigny – Etangs « Les Traquiers » « La Conque » « Les Monteux »
MARLOTET Christian	52 Rue Principale 51150 Juvigny	Commune de Juvigny – Etangs « Les Traquiers » « La Conque » « Les Monteux »
MARTINOT Norbert	50 RUE Georges Clémenceau 10510 Maizières la grande Paroisse	Etang St Just Sauvage
MICHAUD Olivier	244, avenue des Alliés 51000 Chalons en champagne	Étang commune de Juvigny section YH lieu-dit « LES AVE »
PLIOT Gérard	5 Rue Arago 51260 St Just sauvage	Etang St Just Sauvage
PONCE Olivier	2 Rue Haute 51260 Bagneux	- Etangs situés lieudits La Bargnicourt et le Pont Taureau - DPF lot 1 et 2 de la Seine
THIOLIERE Bernard	6, rue de la Place 51340 Heiltz le Maurupt	Heiltz le Maurupt – Villers le Sec « Grands Prés » - Sogny en l'Angle « Les mesnils »
TRICLOT Francis	2 Rue du Moulin 51120 Babonne-Fayel	Commune de Bayeux lieudit « le Bourdeau »
VERGEOT Michel	4 rue St Gervais 51120 St Loup	Etang s St Just Sauvage
YACOUBI Saïd	56 Ruelle de l'Ambassade 51250 Sermaize-les-Bains	Sermaize les Bains – Lieudit « le gravier bohème » section AB n°10 et n°11
ZANDER Jean	3, Rue de Charleville 51380 Villers Marmery	Etang CMCAS Juvigny